

## Programme : Collège de Neurochirurgie - ACCREDITATION EN EQUIPE

Selon les spécificités de votre exercice, vous pouvez vous engager dans l'accréditation de manière individuelle ou en équipe. C'est cette dernière modalité qui est recommandée par la HAS, notamment en établissements de santé publics et hospitalo-universitaires. Dans un cas comme dans l'autre, vous pourrez réaliser votre programme de manière monodisciplinaire ou pluridisciplinaire, voire pluriprofessionnelle.

Le programme d'accréditation comporte 5 dimensions, visant à supporter le modèle de la certification périodique.

- ⑨ **Travail en équipe** : toute activité permettant de montrer les efforts ou les résultats de l'équipe en termes de concertation, collaboration, communication avec par exemple l'élaboration de protocoles communs ou la mise en œuvre de la check-list.
- ⑨ **Sécurité du patient** : déclaration d'événements indésirables associés aux soins (EIAS). Le nombre d'EIAS à déclarer est défini par chaque spécialité. Ces EIAS sont analysés localement, en lien avec l'établissement de santé, et idéalement en RMM. Il est également attendu que les médecins et équipes détectent des situations à risques dans leurs pratiques et mettent en place des protocoles pour prévenir, récupérer ou atténuer d'éventuels EIAS survenus dans ces circonstances pré-identifiées.
- ⑨ **Pratiques professionnelles** : toute activité cognitive classique (congrès, activités de DPC, formations, listes de recommandations proposées par l'OA et les sociétés savantes de la discipline...) et toute activité d'évaluation/amélioration des pratiques (pertinence, protocolisation de l'activité selon les recommandations, audits, suivi d'indicateurs, registres, RCP, EPP, recherche clinique, publications...).
- ⑨ **Relation avec le patient** : toute activité permettant de montrer les efforts ou les résultats en termes d'amélioration de la relation avec le patient, composante fondamentale de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
- ⑨ **Santé du professionnel** : toute activité permettant de préserver la santé des professionnels, élément constituant de la qualité des soins et de la capacité à mettre en œuvre une relation thérapeutique de qualité.

### Programme équipe

Le programme équipe est réalisé de manière continue, intégré à la routine au quotidien et répond à une logique d'ancrage dans l'établissement. Il permet d'objectiver (de « valoriser ») toutes les démarches Qualité-Sécurité que les équipes font déjà au quotidien.

Ce programme contribue au maintien des compétences et au développement d'une « culture sécurité » au sein des équipes, c'est-à-dire visant à favoriser par tous moyens, les modes de

pensée, de travail et d'interaction en vue d'améliorer continuellement la qualité des soins et la sécurité des patients, et la qualité de vie au travail.

Le programme d'accréditation en équipe comporte 5 exigences.

- ⑨ La réalisation d'au moins 1 action d'amélioration du travail en équipe par médecin
  - ⑨ La réalisation d'au moins 1 action d'amélioration des pratiques professionnelles par médecin
  - ⑨ La réalisation d'au moins 1 EIAS par membre de l'équipe, avec la possibilité de se limiter à 6 EIAS par équipe. Ces EIAS doivent être analysés de manière rétrospective et collective au sein de réunions de morbi-mortalité (RMM) ou de réunions apparentées (CREX, REMED, etc.). Ils peuvent être choisis par vous ou ciblés sur un sujet d'étude privilégié par votre OA. D'autres actions d'amélioration de la sécurité des patients peuvent être réalisées.
  - ⑨ La réalisation d'au moins 1 action d'amélioration de la santé du professionnel par médecin
  - ⑨ La réalisation d'au moins 1 action d'amélioration de la relation avec le patient par médecin
- 
- ⑨ Les actions éligibles au programme d'accréditation sont détaillées de manière non exhaustive dans le tableau ci-dessous. Le bilan pourra être validé selon différentes modalités :
    - en **monodisciplinaire** ;
    - en **pluridisciplinaire** si des actions sont réalisées de manière collective avec une ou plusieurs autres disciplines (anesthésistes-réanimateurs...) ;
    - en **pluriprofessionnel** si des actions sont réalisées de manière collective avec une ou plusieurs autres professions (IADE, IDE...).

Tableau - Programme d'accréditation en équipe

Dimension d'amélioration	Action	Ce que mon équipe doit faire
<b>Travail en Equipe</b> L'évaluation de cette dimension concernant les facteurs non techniques, pourra faire appel à la cellule qualité de l'établissement qui valorisera ces évaluations dans le cadre de la procédure de Certification	Réalisation d'au moins 1 action par médecin	
	Participer à une activité d'amélioration de la qualité des soins – staffs RCP	Réalisation et retour de la consultation anesthésique préopératoire
	SSP Coopération entre anesthésistes réanimateurs et chirurgiens	Participation au staff de programmation  Soins coordonnés en post opératoire du patient par le chirurgien et l'anesthésiste
	SSP no go au bloc opératoire : comment renforcer les barrières de sécurité ?	Organisation préopératoire ; mise en œuvre de la recommandation
	SSP comment sécuriser le circuit d'un prélèvement réalisé au bloc opératoire ?	Mise en œuvre de la recommandation
	Utilisation, évaluation, adaptation de la Check List « sécurité du patient au bloc opératoire »	Adaptation de la CL HAS
	Appartenir à une instance ou à un comité de gestion des risques dans l'établissement de santé	Être membre du conseil de bloc  Être membre de la commission qualité de l'es CLIN, CLUD  Clan matério vigilance, hématovigilance
	Autre Activité d'amélioration du travail en équipe	

<b>Pratiques Professionnelles</b> Les membres de l'équipe se répartissent la participation aux congrès, formations, et aux réunions ainsi que la rédaction des protocoles – étant entendu que tous les membres les appliquent et participent le cas échéant à leur évaluation (avec le soutien de la cellule qualité de l'établissement)	Réalisation d'au moins 1 action par médecin	
	Participer aux congrès et réunions organisées par le collège et la société française de Neurochirurgie et de ses composantes et /ou participer au congrès de la SFCR et /ou participer à la réunion de la société française des neurochirurgiens libéraux (AFNCL)	1 action par an avec 1 attestation
	Activité de recherche clinique- publication d'articles- communications scientifiques	Références de la publication, description de la recherche effectuée
	Neuro-navigation en Neurochirurgie	Evaluation du pourcentage d'actes réalisés sans et avec la neuronavigation
	Participer à 1 enquête Neurochirurgie	Remplir le questionnaire
	Participation régulière à un registre de pratiques	S'engager dans la démarche, participer au registre, prendre connaissance du retour d'information, mettre en œuvre des actions d'amélioration
	Toute autre action d'évaluation des pratiques professionnelles proposée par l'équipe et validée par l'expert	
<b>Sécurité des patients</b> Dans les équipes nombreuses, il est attendu un nombre de déclaration d'EIAS en proportion du nombre de MAR qui sera analysé, sachant que seuls 6 seront tracés dans le SIAM (les plus pédagogiques). Il est également attendu que tous les membres de l'équipe participent aux RMM.	Déclarer au minimum 1 EIAS par médecin composant l'équipe (peut être limité à 6 EIAS par équipe et par an dans les situations où l'équipe est composée de plus de 6 praticiens et si l'OA le souhaite)	
	Prise en charge des surdosages, des situations à risque hémorragique et des accidents hémorragiques chez les patients traités par	Audit sur 20 dossiers tirés au hasard

	antivitamine K en ville et en milieu hospitalier	
	Prévention de la contamination péri-opératoire	Mise en œuvre de la recommandation
	Accessibilité et disponibilité du dossier patient et de l'imagerie au bloc opératoire	Mise en pratique de la recommandation
	Installation du patient sur la table opératoire	Mise en pratique de la recommandation
	SSP comment gérer les risques associés à l'utilisation du bistouri électrique ?	Mise en pratique de la recommandation
	Autre activité d'amélioration de la sécurité des patients	
	<b>Santé du professionnel</b>	Réalisation d'au moins 1 action par médecin
	Validation du diplôme de radioprotection	Formation obligatoire tous les 7 ans
	<b>Auto-évaluation de son état de santé</b> et son suivi, avec propositions de programmes de suivi ou de prise en charge → Auto-questionnaire HAS/OA « Etat de santé »	Remplir le questionnaire

	Auto-questionnaire anonymisé année 1, Année 2, Année 3, Année 4.	
	<b>Evaluation de son état de santé</b> (Auto-tests du CFAR) et mise en œuvre des plans d'action si besoin	Remplir le questionnaire
	Autre activité d'amélioration de la santé du professionnel	
<b>Relation patient</b>	Réalisation d'au moins 1 action par médecin	
	Participation à des associations de patients.	
	Evaluation des pratiques professionnelles	Programmes d'EPP associant les patients, E satis, PREMS, PROMS
	Information patient : faire du patient un co acteur de sa prise en charge	Participer à des actions ou programmes (fiches d'information, ETP, annonces de dommages ou de mauvaises nouvelles etc...
	Autre action concernant la relation avec le patient	

### **Situations à risque identifiées**

Les EIAS peuvent être déclarés sur une situation à risques ciblée ou sur un autre sujet non ciblé.

Tableau : Liste des situations à risque

<b>Situation à risque</b>
Complication hémorragique
Complication infectieuse
Installation du patient sur la table d'opération
Défaillance dans la prise en charge d'un patient sous anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire
Accessibilité de l'imagerie au bloc opératoire
Défaut d'identification du site opératoire
Gestion d'une complication per ou post-opératoire
COVID / pandémies
Défaut de matériel
Défaillance dans la prise en charge d'un patient en ambulatoire